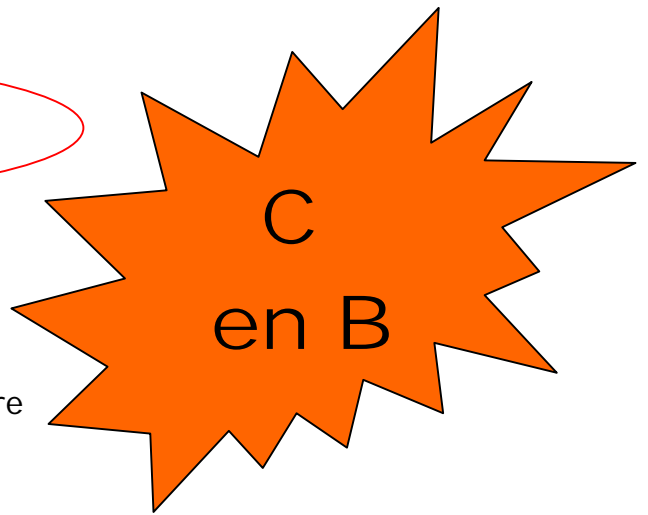


Promotions 2005



○ Conditions statutaires

- Avoir au moins 9 ans de service au 31 décembre

○ Conditions de fait 2005

- Avoir 38 ans au 31 12 2004
- Et avoir 5 ans d'ancienneté dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

○ Promouvables statutaires : **4207**

○ Promouvables de fait : **3098**

○ Nombres de proposés par les directions : **215**

○ Nombres de promotions : **117** (2,78% des agents promouvables statutaires et 3,77% des agents promouvables de fait)
- dont **59** au titre du concours de contrôleurs
- et **58** au choix par liste d'aptitude (soit 1,87% des promouvables de fait et 1,38% des promouvables statutaires)

Les élus SUD CENTRALE dénoncent encore une fois le nombre ridiculement bas de postes offerts à la promotion ainsi que les critères subjectifs et variables employés par les directions pour sélectionner les agents sur la liste d'aptitude. SUD CENTRALE réclame l'instauration d'un contingent de postes supplémentaires pour améliorer les fins de carrière par des promotions dites « coup de chapeau ». Cette demande prend toute sa signification avec la réforme des retraites qui va attaquer le pouvoir d'achats des agents retraités, notamment des femmes, majoritaires dans ce corps !

De plus, SUD CENTRALE s'élève contre les conséquences des restructurations en Centrale sur l'exercice contraint des promotions : les directions fusionnées doivent procéder à des interclassements des candidats qui peuvent sans trouver lésés.

Par ailleurs, SUD Centrale proteste contre l'absence de prise en compte des retards de carrière des agents de l'ex pôle industrie, notamment en DRIRE ou au SESSI CAEN, noyés dans le quota de la DGE. Il réclame un plan de rattrapage spécifique pour ces agents, hors plan de qualification, ceci afin que personne ne soit lésé et que les agents soient traités de façon égalitaire quant à leur droit à promotion. L'ampleur des retards de carrière constatés ne peut trouver de solution acceptable au sein de l'exercice normal de la CAP